

Modalités de sélection pour l'entrée en formation au DETISF

Rentrée 2020

Conformément aux circulaires de la DGCS relatives à la crise sanitaire, les modalités d'admission en formation de TISF ont été modifiées.

L'Institut Cadenelle a adapté les modalités d'organisation de la sélection avec pour objectif premier de préserver l'égalité de traitement des candidats.

L'Institut Cadenelle sera attentif à ce que ces nouvelles modalités ne génèrent ni différences de traitement, ni rupture d'égalité entre les candidats, notamment pour ceux qui manient difficilement l'outil informatique ou qui ne disposeraient pas du matériel adéquat.

Les candidats à l'entrée en formation diplômante de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale constitueront un dossier :

Constitution du dossier de candidature à partir du site internet

www.cadenelle.com rubrique [INSCRIPTION](#)



Téléverser en ligne :

- Fiche de candidature
- Photo d'identité récente
- Lettre de motivation + CV
- Copie des diplômes ou titres obtenus + relevés de notes
- Grille de préparation de l'entretien oral dûment complétée

Date butoir de dépôt de dossier complet : 15 juin 2020

La sélection s'effectuera sur la base de :

- **L'étude du dossier de candidature** par le responsable de formation.

Une information relative aux prérequis concernant les capacités écrites est transmise au candidat lorsque celui-ci ne dispose pas d'un diplôme de niveau 4.

Celles-ci seront transmises par mail et/ou entretien téléphonique.

L'organisme de formation émet un avis « Favorable » ou « Défavorable » sur la base des éléments du dossier et de l'entretien.

- **Un entretien de 20 minutes** au cours duquel le candidat sera amené à présenter son parcours, sa connaissance du métier de TISF et ses motivations.

Il s'agira de s'assurer de la préparation du projet professionnel du candidat et de l'adéquation de ce projet avec les spécificités du métier de TISF. Elle permettra au jury de vérifier les capacités suivantes :

- capacité à présenter clairement et logiquement une réflexion,
- capacité à s'exprimer,
- ouverture d'esprit, curiosité,
- capacité à communiquer avec le jury,
- motivation par rapport à la profession,
- connaissance du milieu professionnel.

Critères d'évaluation :

- | | |
|---|-------------|
| - qualité de communication | notée sur 5 |
| - clarté, | |
| - expression, | |
| - précision, | |
| - aisance, | |
| - connaissance du métier | notée sur 5 |
| - préparation du projet professionnel | notée sur 5 |
| - qualité de réflexion sur la pratique professionnelle | notée sur 5 |

Cet entretien sera réalisé à distance, par visio conférence ou par téléphone, en présence d'un formateur qui pourra prendre appui sur la Grille de préparation à l'entretien oral.

Commission d'admission

Une réunion d'harmonisation sera organisée entre responsable de formation et formateurs à l'issue des sélections permettant la délibération des jurys.

Sera établie la liste des candidats admis, ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 lors de l'épreuve d'admission, selon l'ordre de mérite, dont le nombre correspondra au quota attribué.

Une liste d'attente sera dressée avec un numéro de classement.

En cas d'ex aequo, le candidat ayant obtenu **la meilleure note au critère d'évaluation « préparation du projet professionnel »** sera retenu.

En cas d'égalité, le candidat ayant obtenu la meilleure note au critère d'évaluation « **Connaissance du métier** » sera retenu.

Les résultats seront communiqués par courrier-ou mail, aux candidats, par l'établissement de formation. La liste des admis sera publiée sur le site internet de l'organisme de formation.

Les candidats ayant échoué pourront contacter l'Institut pour prendre connaissance des appréciations du jury.

La liste des candidats ainsi établie est transmise par l'établissement de formation au directeur de la DRDJSCS avant l'entrée en formation.

Durée de validité de la sélection

Compte-tenu du contexte et de la mise en place de ces modalités exceptionnelles, les candidats ayant réussi aux épreuves de vérification des prérequis ne pourront bénéficier d'un report de formation. En cas d'impossibilité d'intégrer la formation, les candidats devront présenter les sélection d'entrée telles qu'elles seront définies pour la rentrée 2021.

Frais de sélection

La sélection d'entrée en formation est gratuite.

Contacts

Les candidats en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques peuvent contacter le référent Handicap de l'Institut par mail : a.rizzon@cadenelle.com ou par téléphone au 04.91.18.10.50.

Pour toute autre question relative à l'entrée en formation TISF, les candidats peuvent contacter Mme KREBS, secrétaire pédagogique par mail : g.krebs@cadenelle.com ou par téléphone au 04.91.18.11.58.

Pour toute interrogation en lien avec Pôle Emploi, Mme RAFAÏ se tient à votre disposition par mail : a.rafai@cadenelle.com ou par téléphone au 04.91.18.71.80.